



# **HORIZON 21°26**

*Plateforme de propositions professionnelles des acteurs de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion,  
à l'attention de Mesdames et Messieurs les candidats  
aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021*

**Mai 2021**

## L'ambition de la plateforme de propositions professionnelles

Nul ne peut mieux connaître leur quotidien, appréhender avec davantage de justesse leurs réalités d'activités et inventorier exhaustivement leurs besoins que les femmes et les hommes qui œuvrent, contribuent et témoignent chaque jour de leur investissement pour la pêche et l'aquaculture de La Réunion.

Des échéances électorales déterminantes pour l'avenir se profilent à l'horizon, localement d'abord avec les régionales et les départementales des 20 et 27 juin 2021 puis, l'année suivante, au niveau national avec les présidentielles et les législatives.

Il était capital pour les acteurs professionnels de ce secteur d'être au rendez-vous de ces échéances en travaillant collectivement à l'élaboration de propositions d'actions réalistes, nécessaires et fondatrices pour préparer la pêche et l'aquaculture réunionnaises de demain à l'attention des candidat(e)s déclaré(e)s de toutes les sensibilités qui seront les futurs élus.

Si les acteurs économiques de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion eux-mêmes ne prenaient pas la plume, personne ne le ferait à leur place. Demain, personne ne pourra leur reprocher leur manque de visions et d'objectifs pour leur secteur.

Prendre en main leur destin et éclairer les futurs élus, telle est l'ambition du document **HORIZON 21°26**.

## La pêche et l'aquaculture de La Réunion

Longtemps informelles et vivrières, la pêche et l'aquaculture réunionnaises se sont engagées dans une démarche volontaire et dynamique de structuration.

Le chemin entrepris, au sortir de la crise de la pêche en 2008, a forgé un nouveau modèle économique, inclusif, concerté et solidaire, précurseur des filières fortes, intégrées et résilientes dont le territoire a besoin.

Avec 142 adhérents au 31 décembre 2020, représentant 114 navires actifs de pêche professionnelle sur les 185 que compte la pêche réunionnaise, 330 emplois directs (hors les structures locales de mise en marché – grande distribution et restauration touristique) et le double dans les activités induites, plus de 70% des opérateurs économiques du secteur en effectif et 28 millions d'euros de chiffre d'affaires, l'Association réunionnaise interprofessionnelle de la pêche et de l'aquaculture (ARIPA) a convaincu les professionnels réunionnais de ce secteur de s'engager en faveur d'un destin commun de structuration collective, d'émancipation sociale et de développement endogène.

Tous ont fait des principes de transparence et de régularité administrative de leurs activités un socle fondateur, solidaire et partenarial de collaboration avec les acteurs publics malgré la densité et l'hétérogénéité du tissu socio-économique, très largement composé d'entreprises individuelles et de TPE.

Le secteur réunionnais de la pêche et de l'aquaculture tient encore une place limitée dans l'économie de La Réunion bien que ses productions couvrent déjà plus de 75% des besoins locaux en poissons frais. Néanmoins, son potentiel de croissance, unanimement admis par tous les partenaires institutionnels réunionnais, à la différence d'autres régions maritimes, s'appuie sur la jeunesse réunionnaise, en recherche d'orientation et d'emploi.

La prise de conscience des opportunités de développement du secteur a en effet conduit au renforcement des structures collectives en soutien des entreprises : le cluster maritime réunit aujourd'hui la pluralité des activités de l'économie bleue (pêche, aquaculture, maintenance navale, formation, logistique...). L'institut Bleu regroupe l'ensemble des forces vives économiques, techniques et scientifiques du secteur. Le réseau scientifique et universitaire (IFREMER, IRD, CITEB...) s'est forgée une réputation d'excellence. La formation maritime avec l'école d'apprentissage et le futur lycée de la mer se développe pour accueillir les jeunes réunionnais.

## Les enjeux et chantiers de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion

Pour concrétiser les potentialités que ce secteur renferme, la pêche et l'aquaculture de La Réunion doivent répondre aux enjeux suivants :

- celui de l'approvisionnement du marché local pour satisfaire la sécurité alimentaire de sa population ;
- celui de l'organisation du marché local pour garantir un prix d'achat suffisant aux producteurs et rester concurrentiel face à l'importation pour maintenir des prix accessibles aux consommateurs ;
- celui de la création de valeur locale pour assurer des conditions de viabilité en aval du secteur ;
- celui de la préservation durable des stocks halieutiques en océan Indien pour pérenniser ce secteur ;
- celui de l'attractivité des métiers par le renouvellement des générations de pêcheurs pour offrir une capacité productive suffisante pour la valorisation ;
- celui du développement technologique et de l'innovation pour optimiser les processus d'exploitation ;
- celui de la reconnaissance européenne pour compenser les handicaps et les distorsions normatives.

Ces enjeux ne sauraient pas être relevés sans une approche collective, une volonté partagée et des actions concertées entre les professionnels et les pouvoirs publics, élus des collectivités et l'administration, conduisant à l'amélioration des conditions d'activités, de croissance, de viabilité et d'emplois de ce secteur à La Réunion.

Ils appellent pour ce faire à la poursuite des chantiers prioritaires suivants :

- La modernisation des outils de production par le renouvellement avec aides publiques de la flotte de pêche pour être capables d'approvisionner un réseau de commercialisation de proximité ainsi qu'une industrie compétitive de transformation et de valorisation sur la base de produits pourvoyeurs d'emplois et de valeur.

- Le développement des conditions d'attractivité des métiers de la pêche et de l'aquaculture par la défense des activités dument déclarées pour accroître le niveau d'emplois dans le secteur et offrir des perspectives de carrière et d'évolution aux jeunes réunionnais.
- L'obtention de signes de différenciation des produits par la certification et la labellisation pour ancrer la pêche et l'aquaculture locales dans les habitudes de consommation des ménages, à l'instar des autres filières primaires d'élevage ;
- L'adaptation des soutiens publics européens et leur sécurisation juridique par la reconnaissance de spécificités accablantes irréversibles au secteur ultramarin pour la pérennisation de la compensation des surcoûts d'activités de la pêche et de l'aquaculture ;
- La création d'un outil technologique et d'innovation adapté par le regroupement des unités de recherche existantes pour accompagner l'optimisation des processus de production et de valorisation des opérateurs économiques du secteur ;

A l'échelle du secteur, les professionnels souhaitent conjuguer une meilleure cohésion professionnelle, une équité économique, des services collectifs et des fonctions d'appuis plus efficaces ainsi que des exigences d'intérêts et de résilience.

## Les 18 propositions professionnelles des acteurs de la pêche et de l'aquaculture

Les acteurs de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion se sont inscrits dans un véritable choix sociétal, celui de l'activité, de la production, de l'entrepreneuriat, de la formation, de l'emploi, de l'innovation et du progrès social, en refus d'un modèle obscur et d'assistanat public. Ce sont des intentions fortes qui doivent être prises en compte à l'heure de nouvelles orientations politiques.

Ils attendent des futurs élus du Conseil régional, dont dépend le secteur, l'initiation de politiques publiques volontaires et cohérentes pour le développement de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion.

Les acteurs de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion soumettent en éclairage les **18 propositions professionnelles** en lien avec les compétences de la collectivité régionale.

### Au titre de la compétence relative au développement économique,

- **#1 la création d'un Fonds assurantiel régional et la participation à son financement** pour atténuer les effets des changements climatiques sur l'exploitation des navires de pêche à La Réunion. Le dispositif existant mais en sursis au niveau national (la Caisse chômage intempéries) doit être revu, ses modalités redéfinies et son intervention amplifiée pour venir couvrir les pertes de revenus subies par les professionnels durant les mauvaises conditions météorologiques pour la pratique de la pêche tout le long du littoral réunionnais.
- **#2 la création d'un Fonds régional de participation pour accompagner l'investissement productif** des opérateurs économiques du secteur. Eu égard aux perspectives optimistes de développement de la production et d'accès aux marchés à long terme, il est nécessaire, dès le déconfinement post-Covid19, dans la phase stratégique de reprise économique, d'aider les entreprises pour entamer par l'investissement productif le redémarrage des activités. Compte tenu des difficultés d'accès au crédit bancaire pour le secteur ainsi que de l'appauvrissement des bilans des acteurs économiques avec la Covid-19, la réalisation d'investissements productifs nécessite un dispositif d'appui sous forme d'ingénierie financière.
- **#3 le lancement d'une étude d'opportunité sur la création d'une compagnie régionale de pêche** (à l'instar de l'aérien) sous partenariat public – privé pour permettre à la pêche réunionnaise de se déployer dans les eaux sous juridiction française (îles éparées) afin d'approvisionner les industries et unités locales de transformation et de valorisation, de créer des antériorités de pêche à La Réunion dans son bassin maritime et d'être un acteur incontournable dans la gouvernance durable des ressources halieutiques en océan Indien.
- **#4 l'obtention de l'accord de la Commission européenne de renouveler/construire avec aides publiques les navires de pêche professionnelle de La Réunion de 6 à 24 mètres.** Les capacités de flotte de pêche allouées par l'Union européenne à La Réunion permettent encore l'installation de jeunes pêcheurs. Les principes directeurs de cette flotte renouvelée devront demeurer la sélectivité des techniques de pêche pour la préservation durable des ressources halieutiques environnantes, l'étalement des entrées en flotte pour permettre aux marchés de se préparer à absorber les productions supplémentaires et la cohabitation des métiers et des pêcheries autour de La Réunion.
- **#5 la création d'un chantier de construction navale à La Réunion.** Ce chantier local sera en capacité de construire les nouveaux navires avec un plan de charges garanti sur dix ans puis de les réparer et de les entretenir. Il aura pour effets de levier de conserver à La Réunion les soutiens publics consentis pour le renouvellement des navires, d'accroître la valeur ajoutée créée en soutenant les entreprises locales du secteur (électronique, motorisation, maintenance...) ainsi que de développer le savoir-faire par la formation des jeunes réunionnais à de nouveaux métiers liés au domaine maritime.
- **#6 la création d'un centre technologique, d'expérimentation et d'innovation spécialisé** (à l'instar du CIRAD) pour venir en appui des professionnels de la pêche et de l'aquaculture, notamment en lien avec les développements de process, avec l'optimisation des itinéraires techniques et avec la valorisation des produits locaux afin de gagner en compétences et en qualité. La singularité du tissu économique et le quotidien des exploitations sont aujourd'hui des facteurs limitants à l'évolution interne des habitudes et des procédés. Un centre d'appui ad-hoc aux professionnels permettra de réaliser des expérimentations appliquées et d'appuyer l'intégration d'innovations au sein des très petites entreprises du secteur. Il sera un accélérateur de projets et une voie de professionnalisation pour de jeunes chercheurs réunionnais.
- **#7 L'acquisition d'anneaux d'amarrages pour la pêche professionnelle** dans les ports de l'île aux fins de développement de l'activité économique. Des pêcheurs professionnels cherchent des places à quais pour leur navire à proximité de leur résidence. Certains souhaitent des places temporaires dans l'ouest en hiver pour bénéficier de conditions météorologiques plus clémentes. Des anneaux seront acquis pour la pêche professionnelle en désengorgeant les ports des navires ventouses.

- **#8 la création d'une marque territoriale Réunion** visant la valorisation identitaire des produits locaux et leur différenciation sur le marché local comme à l'exportation. L'objectif est de contrebalancer les campagnes de promotion et de grande visibilité dont bénéficient les produits des groupes agroalimentaires nationaux et internationaux, déjà prédominants sur le marché local.
- **#9 la réalisation d'actions de marketing territorial** (à l'instar des campagnes de promotion touristique) pour vanter et promouvoir les produits locaux ainsi que leurs apports à l'économie de La Réunion au travers d'émissions spécialisées en télévision sur les créneaux de forte audience et en digital. Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture tout particulièrement, les consommateurs sont assaillis de prospectus mettant en avant les poissons pélagiques et démersaux importés de l'Asie du Sud-Ouest défiant toute concurrence en prix du fait des avantages comparatifs (normes, coût salarial, ...).

Au titre de la compétence relative à l'aménagement du territoire,

- **#10 la réalisation des superstructures élémentaires** sur chaque port et cale de mise à l'eau de l'île pour l'activité de pêche professionnelle (carburant, glace, manutention et stockage). Trop de sites de débarquement restent aujourd'hui dépourvus de ces équipements indispensables à la pêche et à la bonne conservation du poisson. Ces équipements collectifs feront l'objet d'une gestion partenariale avec des conventions d'engagements réciproques entre les acteurs publics et les professionnels.
- **#11 la rédaction d'une stratégie globale de développement de l'aquaculture** pour relancer cette activité primaire à La Réunion et accroître les volumes commercialisés sur les étals. Les professionnels attendent davantage de visibilité sur les orientations publiques pour le développement de cette activité primaire sur le territoire (disponibilité du foncier, appui technologique,...). Les synergies avec la pêche seront à définir dans la stratégie globale, notamment dans le cadre de grossissement à terre d'espèces marines commercialisables, en lien avec des projets de recherche du centre technologique, d'expérimentation et d'innovation spécialisé.
- **#12 la création d'une zone d'activités spécifiques** pour l'installation d'une pépinière d'entreprises en lien avec les activités maritimes de La Réunion. Pour concrétiser le potentiel que renferme l'économie bleue à La Réunion et réussir les différents chantiers prioritaires, du foncier aménagé sera mis à disposition des entreprises du secteur sur la zone arrière-portuaire du Port pour répondre aux besoins d'activités (chantier naval, maintenance, transformation, ...).
- **#13 le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un restaurant-vitrine de la pêche et de l'aquaculture réunionnaises avec un chef étoilé** dans une maison classée en bordure de la darse du Port Ouest. Cet établissement permettra la valorisation des produits du secteur à la carte et offrira un restaurant d'application pour de jeunes réunionnais ayant fait le choix des métiers de bouche. D'autres applications dans cet établissement (Musée de la mer par exemple) pourront se greffer à ce projet en lien avec le domaine de l'économie bleue.

Au titre de la compétence relative à la gestion des lycées et à la formation professionnelle,

- **#14 la création d'une école de production dans le domaine de la construction et de la maintenance navale** pour offrir des opportunités de formation puis d'emploi dans le secteur aux jeunes réunionnais. Cette école viendra s'adosser au projet de chantier de construction navale à La Réunion et permettra de développer par la production le savoir-faire et les qualifications spécifiques de jeunes réunionnais à de nouveaux métiers liés au domaine maritime.
- **#15 la promotion et de valorisation des métiers de la pêche et de l'aquaculture** pour attirer à la mer les jeunes réunionnais et soutenir le besoin futur de main d'œuvre maritime. Ces actions auprès des établissements scolaires et visant un public jeune en recherche d'orientation ou de vocation professionnelles se réaliseront avec le concours des organismes professionnels et des entreprises du secteur afin de partager les expériences, entrevoir des périodes d'immersion et proposer des stages en entreprises.

Au titre de la compétence relative à l'environnement,

- **#16 l'initiation d'expérimentations locales dans le domaine des énergies renouvelables** en synergie avec les acteurs de la pêche en s'assurant du maintien de la vocation des usages. Une étude technique sur l'installation d'éoliennes en mer au large de Sainte-Rose serait lancée en partenariat avec EDF et en lien avec les professionnels du secteur puisque cette région est régulièrement balayée par de forts vents qui empêchent l'activité de pêche.

Au titre de la compétence relative à la coopération régionale,

- **#17 la définition d'une gouvernance partagée du bassin maritime de l'océan Indien** avec les pays pêcheurs et l'organisation régionale de gestion des pêcheries (CTOI) afin d'encadrer et de contourner les activités de grande pêche internationale. C'est en océan Indien en effet que se jouera le destin ou le déclin de la pêche réunionnaise de par la faible autonomie des navires constituant sa flotte. L'enjeu de préservation durable des stocks halieutiques y est prioritaire.
- **#18 le soutien à la collaboration inter-îles** dans la création d'outils innovants dans le domaine de l'économie bleue (appels à projets, mise à disposition des données satellitaires, coopération professionnelle...).

Les implications et les répercussions à attendre du développement de la pêche et de l'aquaculture sont très diverses sur le tissu socioéconomique et sur le rayonnement de notre RUP en océan Indien. Elles témoignent du caractère stratégique de ce secteur.

**Rencontrer les acteurs de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion pour échanger**

**INTERPROFESSION ARIPA**

Président : M. Gérard ZITTE – 0692 87 96 40 – [gerard.zitte974@gmail.com](mailto:gerard.zitte974@gmail.com)

Délégué général : M. Ludovic COURTOIS – 0692 62 45 13 – [lcourtois.aripa974@gmail.com](mailto:lcourtois.aripa974@gmail.com)